



**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU**

2019/45

**OUVERTURE ET ORGANISATION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE PORTANT SUR LES  
PROJETS DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)  
ET D'ELABORATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES  
DE LA COMMUNE DE CUZIEU**

**ARRETE N°2019/45**

Le Marie de la commune de CUZIEU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme en vigueur, et notamment ses articles L 153-19 et suivants ; et R 153-8 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-9 et suivants ;

Vu les délibérations du conseil municipal :

- en date du 29 mai 2012, N°16/2012 ayant approuvé le PLU,
- en date du 26 mars 2015, N°28/2015 et en date du 23 mai 2016, N° 21/2016 ayant prescrit la révision du PLU et fixant les modalités de la concertation;
- en date du 17/12/2018, N°20181201 arrêtant le projet de révision du PLU;
- en date du 4 mars 2019, N°20190301 arrêtant le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales

Vu le débat sur les orientations du PADD lors du Conseil Municipal en date du 8 octobre 2018;

Vu les pièces du dossier du projet de révision du plan local d'urbanisme arrêté par la commune de Cuzieu auxquelles sont joints le bilan de la concertation préalable ainsi que les avis des personnes publiques associées consultées sur le projet ;

Vu les pièces du dossier du zonage assainissement des eaux pluviales ;

Vu la décision E19000070/69, en date du 29/03/2019, par laquelle le Tribunal Administratif de Lyon a désigné Madame Gisèle LAMOTTE en qualité de Commissaire enquêteur ;

## ARRETE

### Article 1 – Objet

Il sera procédé à une enquête publique unique sur les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de CUZIEU. Cette enquête sera ouverte le Lundi 20 mai 2019 à partir de 9h et se déroulera pendant 33 jours consécutifs jusqu'au Vendredi 21 Juin 2019 à 17h inclus.

A l'issue de cette enquête, les projets de PLU et de zonage d'assainissement des eaux pluviales, éventuellement amendés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public, et du rapport du commissaire enquêteur, seront soumis à l'approbation du conseil municipal.

La personne responsable des projets est Madame le Maire de Cuzieu

Toute information complémentaire relative à la révision du PLU et à la réalisation du zonage d'assainissement des eaux pluviales de la commune de CUZIEU pourra être demandée auprès de Madame le Maire de Cuzieu

### Article 2 – Désignation du Commissaire enquêteur

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Madame Gisèle LAMOTTE, Directeur Territorial en retraite, en qualité de Commissaire enquêteur.

### Article 3 – Permanences du commissaire enquêteur

Au cours de l'enquête publique unique, le Commissaire enquêteur tiendra des permanences permettant au public de lui faire part directement de ses observations écrites et orales.

Les permanences du Commissaire enquêteur se tiendront en mairie de Cuzieu (10 Route de Veauche 42330 CUZIEU) aux dates et heures suivantes :

- ✓ Lundi 20 Mai 2019 de 9h à 12h
- ✓ Mercredi 29 Mai 2019 de 9h à 12h
- ✓ Jeudi 6 Juin de 14h 2019 à 17h
- ✓ Samedi 15 juin de 9h 2019 à 12h
- ✓ Mardi 18 juin de 9h 2019 à 12h
- ✓ Vendredi 21 juin de 2019 14h à 17h

### Article 4 – Consultation du dossier d'enquête et modalités de présentation des observations et propositions

#### **4.1 – Consultation du dossier et formulation des observations et propositions par voie matérielle**

Le dossier de l'enquête unique, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de

CUZIEU, du Lundi 20 Mai 2019 à partir de 9h au Vendredi 21 juin 2019 jusqu'à 17h à l'adresse et aux jours et horaires d'ouverture en vigueur :

Mairie de CUZIEU (10 Route de Veauche – 42330 CUZIEU)

- ✓ Le lundi de 8h à 12h
- ✓ Le Mardi de 8h à 12h
- ✓ Le Jeudi de 13h à 18h
- ✓ Le Vendredi de 13h à 18h

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête prévu à cet effet.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de CUZIEU, où le public pourra adresser au Commissaire enquêteur toute correspondance postale relative à l'enquête (les plis devront être envoyés, à l'attention de Madame LAMOTTE Gisèle, Commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de CUZIEU, 10 Route de Veauche 42330 CUZIEU).

Les observations et propositions du public, transmises par voie postale seront consultables au siège de l'enquête.

Pour être recevables toutes les observations et propositions doivent être déposées avant la clôture de l'enquête publique unique, soit le Vendredi 21 Juin 2019 à 17h.

Enfin, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune de CUZIEU, dès la publication du présent arrêté.

#### **4.2 – Consultation du dossier et formulation des observations et propositions par voie dématérialisée**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête version numérique et formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé, sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/1293>

Pendant l'enquête, le dossier d'enquête pourra également être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de CUZIEU, pour les personnes ne disposant pas d'accès internet, aux horaires suivants dès le début de l'enquête :

- Le lundi de 8h à 12h
- Le Mardi de 8h à 12h
- Le Jeudi de 13h à 18h
- Le Vendredi de 13h à 18h

De même, pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante :

[enquete-publique-1293@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1293@registre-dematerialise.fr)

Pour être recevables toutes les observations doivent être déposées avant la clôture de l'enquête publique unique, soit le Vendredi 21 Juin 2019 à 17h.

**Article 5 – Publicité**

Un avis au public faisant connaître les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête publique unique et ses modalités, sera publié par la mairie de CUZIEU, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le Département de la Loire.

Les avis témoins de ces insertions seront joints au dossier dans leur intégralité.

L'avis d'enquête publique unique sera affiché à la Mairie de CUZIEU 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête, en un lieu accessible au public en tout temps.

L'avis d'enquête sera également publié sur le site internet de la commune de CUZIEU ([www.cuzieu.fr](http://www.cuzieu.fr)) et publié par tous autres procédés en usage dans la commune.

**Article 6 – Conclusions du Commissaire enquêteur**

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1, le Maire de la commune de CUZIEU transmettra au Commissaire enquêteur les dossiers et le registre accompagnés, le cas échéant, des documents annexés par le public.

Le registre sera clos par le Commissaire enquêteur.

Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire enquêteur rencontrera dans un délai de huit jours le Maire de la commune, afin de lui communiquer les observations écrites et orales du public consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable des projets dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles, sous forme de mémoire en réponse

**Article 7 – Conditions de consultation du rapport d'enquête et des conclusions motivées du commissaire enquêteur**

Dans un délai de trente jours courant à compter de la clôture de l'enquête, le Commissaire enquêteur adressera au Maire de la commune de CUZIEU le dossier d'enquête accompagné du registre et des documents annexés, ainsi que son rapport d'enquête et ses conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie de son rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Lyon.

Le Maire de CUZIEU transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au Préfet de département de la Loire.

Pendant une période d'un an courant à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à disposition du public en mairie de CUZIEU.

**Article 8 Décisions de l'autorité environnementale**

Il est rappelé pour le projet de révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Cuzieu la réponse faite par l'autorité environnementale : par lettre en date du 29 Mars 2019, la MRAE ARA (Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne Rhône-Alpes) précise que conformément à l'article R. 104.25 du Code de l'urbanisme elle est réputée ne pas avoir d'observation à formuler ne s'étant pas prononcée dans les trois mois (soit le 21 Mars 2019) à compter de la date de la saisine.(demande d'avis n°2018-ARA-AUPP-00612 ).

Il est rappelé que par décision n° 2019-ARA-KKPP-1301, la MRAE ARA (Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne Rhône-Alpes) en date du 28 mars 2019 stipule, après examen au cas par cas, que le projet d'élaboration du zonage assainissement des eaux pluviales de la commune de Cuzieu n'est pas soumis à évaluation environnementale.

**Article 9 – Approbation des projets par le Conseil Municipal**

A l'issue l'enquête, le Conseil Municipal de CUZIEU, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme et sur le projet du zonage assainissement des eaux pluviales.

**Article 10 – Exécution du présent arrêté**

Madame le Maire de CUZIEU, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Loire et Madame le Commissaire enquêteur, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 11 – Notification**

Le présent arrêté sera adressé à :

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de LYON,  
Monsieur le Sous-Préfet de le Loire,  
Madame le Commissaire enquêteur, Madame Gisèle LAMOTTE

Fait à CUZIEU, le 29 avril 2019

Le Maire

Armelle DESJOYAUX



**MAIRIE DE CUZIEU 10 ROUTE DE VEAUCHE 42330 CUZIEU**

Tel : 04 77 54 88 32 - Fax : 04 77 54 40 62 - Mail : [mairie.cuzieu@wanadoo.fr](mailto:mairie.cuzieu@wanadoo.fr) - Site Internet : [www.cuzieu.fr](http://www.cuzieu.fr)

